



En matière de médecine de ville, la commune bénéficie de la présence de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle « des Cognots » (MSP) portée par la SISA Henriette d'Angeville. Elle a été créée en 2014 par les professionnels de santé avec pour objectif de réunir les professionnels du secteur médico-social pour favoriser la coordination ; disposer d'un plateau technique complet pour la prise en charge de toutes les urgences ; assurer la permanence des soins tout en garantissant la qualité de vie des professionnels ; élaborer des protocoles de prise en charge interprofessionnels et accueillir des étudiants.

La Commune intervient dans la pérennisation de sa maison de santé, via différentes actions : bail emphytéotique pour les locaux, soutien aux annonces de recherche de nouveaux médecins, soutien à l'installation de jeunes généralistes, recherche de solutions immobilières et une action en faveur de l'accueil de futurs médecins sur le territoire.

Depuis 2020, dans le cadre de sa politique en faveur de la santé des populations la Commune de Plateau d'Hauteville a souhaité intervenir en soutien à l'accueil des étudiants en médecine générale stagiaires au sein de la Maison Santé Pluridisciplinaire d'Hauteville.

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 juin 2025, la commune participe à la prise en charge financière des locations dans le parc privé de logement pour les internes. Avec le projet « Médiocoloc' », la Commune souhaite renforcer la qualité de cette action.

L'objectif général de la Commune est d'agir en faveur de la santé des populations et de garantir l'accès aux soins et à la médecine générale en favorisant l'installation de futurs médecins généralistes.

L'objectif de la mise à disposition de cet appartement est de :

- De participer à l'attractivité de la MSP comme terrain de stage pour les étudiants et étudiantes tout au long de leur cursus universitaire. Ce besoin se trouve renforcé avec l'arrivée à l'automne 2026 du dispositif « Médecin Junior » qui ajoute une 10<sup>ème</sup> année de formation (4<sup>ème</sup> année d'internat) pour la médecine générale. L'interne « Médecin Junior » viendra en parallèle des autres étudiants déjà accueillis chaque année.
- Promouvoir le territoire et la qualité de vie personnelle et professionnelle sur la Commune de Plateau d'Hauteville via un accueil personnalisé. Permettre aux étudiants de découvrir les atouts de la commune durant leur séjour : accès aux services publics (crèche, écoles, collèges), aux commerces, aux activités de pleines natures 4 saisons et aux nombreuses activités culturelles et sportives.

Monsieur le Maire propose donc la mise à disposition prioritairement aux étudiants et étudiantes en médecine de la MSP. Il propose aussi, la mise à disposition aux étudiants et étudiantes en médecine et aux autres professions médicales de la MSP et du territoire. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

En complément de l'occupation des locaux par les étudiants et afin de garantir une occupation optimale de l'appartement (pour créer de la convivialité dans l'appartement et rationaliser les dépenses énergétiques), il est envisagé d'ouvrir la mise à disposition des locaux :

- aux médecins remplaçants de la MSP,
- et autres praticiens remplaçants de la MSP,
- et de la même manière aux autres partenaires santé du territoire de Plateau d'Hauteville : établissements publics ou privés membres du CoPil ou de la SISA Henriette d'Angeville.
- Cette possibilité pourra également être proposée pour les étudiants stagiaires accueillis dans les services de la Commune.

Ces mises à disposition sont proposées pour un tarif de 75€ par semaine insécable et par chambre (montant révisable annuellement selon l'indice des loyers).

Par dérogation, Monsieur le Maire entend que les remplaçants actuels des médecins de la MSP assurent la garantie de continuité des soins. Il propose à l'Assemblée de favoriser leur accueil dans l'objectif aussi de leur présenter un territoire accueillant pour une implantation éventuelle. Aussi, il propose la mise à disposition aux remplaçants de la MSP à titre gratuit, pour une expérimentation de trois années.

Le principe sera celui de la priorisation pour les étudiants et étudiantes de médecine générale ayant vocation à s'installer sur la Commune.

Monsieur la Maire présente la convention de mise à disposition à venir entre la SISA Henriette d'Angeville et la Commune. Ainsi que le modèle de convention de mise à disposition pour les autres bénéficiaires. Il présente également la charte de la Médicoloc' que chacun des occupants s'engagera à signer lors de son séjour. Ces documents sont annexés à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition de la Médicoloc' à la SISA Henriette d'Angeville annexée et les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.
- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition de la Médicoloc' aux autres bénéficiaires annexée et les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.
- **VALIDE** les termes de la Charte d'accueil.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Le Maire, Philippe EMIN

